



- Légende**
- Limite de zone
 - Site patrimonial remarquable
 - ★ Arbre protégé au titre de l'article L. 151-23
 - ★ Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques
 - Alignement d'arbres protégé
 - Clôture protégée au titre de l'article L. 151-19
 - Retrait graphique imposé
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (article L.151-38)
 - Périmètre de 500 mètres autour des gares de transport en commun
 - Orientation d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7
 - Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-19
 - Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23
 - Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
 - Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
 - Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41
 - Bâti protégé au titre de l'article L.151-19

PLAN LOCAL D'URBANISME



**PIECE N°5.2.1 : PLAN SUD-EST
1/2000e**

<p>APPROBATION DE LA REVISION GENERALE Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2019</p> <p>APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 Délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020</p> <p>APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2023</p>	<p>APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021</p> <p>APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET IMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU AVEC LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'HOPITAL Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021</p>
--	--